

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00033 Numéro SIREN : 384 774 089 Nom ou dénomination : A.C. (ACCORD COURTILOUX)
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 2215



Expertise comptable | Conseil | Audit

A.C. (ACCORD COURTILOUX)

AMBULANCES

58 avenue de Courteille
61000 ALENCON

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

fiteco.com



Pôle d'Activités d'Ecouves
Rue F. Arago
61000 ALENCON CEDEX
Tél : 02.33.31.50.50
E.mail : fiteco@alencon.com

Siren : 384774089

Bilan Actif

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	126 920	15 920	111 000	111 000
Fonds commercial (1)	337 271		337 271	337 271
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	127 620	126 879	740	1 376
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 432	23 684	11 748	14 142
Autres	1 052 958	862 230	190 728	256 752
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	347		347	341
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 680 548	1 028 713	651 835	720 881
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 600		3 600	2 685
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	509 643	2 344	507 299	345 896
Autres créances	53 013		53 013	21 639
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	412 635		412 635	670 366
Charges constatées d'avance (3)	9 886		9 886	9 769
ACTIF CIRCULANT (II)	1 088 776	2 344	1 086 432	1 150 355
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	2 769 324	1 031 057	1 738 267	1 871 236
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL			
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 350 000)		350 000	350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		35 000	35 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		662 439	668 869
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		221 168	293 570
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	1 268 607	1 347 439
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		61 989	117 603
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		26 806	41 445
Dettes fiscales et sociales		380 299	363 242
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		566	1 506
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	469 660	523 797
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	1 738 267	1 871 236
(1) Dont à plus d'un an			
(2) Dont à moins d'un an			
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

Annexes 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 738 267,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 221 167,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2023 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial pour un total de 337 271 –

- Fonds de commerce COURTIOUX de 87 658 –
- Fonds de commerce PAPIN de 162 613 –
- Fonds de commerce ACCORDS de 87 000 –

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06, la société a considéré que son fonds commercial a une durée d'utilisation illimitée et n'est donc pas amorti.

La valeur à la clôture de l'exercice a été appréciée en fonction de sa valeur vénale en se référant aux méthodes les plus couramment utilisées en ce domaine.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Il n'y a pas d'éléments significatifs sur l'exercice.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 337 271

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	337 271		337 271	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	337 271		337 271	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 680 548

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	464 190			464 190
Immobilisations corporelles	1 254 064	29 709	67 763	1 216 011
Immobilisations financières	341	6		347
TOTAL	1 718 596	29 715	67 763	1 680 548

Amortissements et provisions d'actif = 1 028 713

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 920			15 920
Immobilisations corporelles	981 795	98 761	67 763	1 012 793
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	997 715	98 761	67 763	1 028 713

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	126 920	15 920	111 000	1 ans
Fonds commerce courtioux	87 658	0	87 658	Non amortiss.
Fonds commerce papin	162 613	0	162 613	Non amortiss.
Fonds commercial accords	87 000	0	87 000	Non amortiss.
Inst. agenc. / constructions	127 620	126 879	740	10 ans
Matériel et outillage	35 432	23 684	11 748	5 ans
Instal. / agenc. divers	67 806	48 759	19 047	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	468 819	332 100	136 720	de 4 à 5 ans
Matériel de transp. amb	476 323	446 304	30 020	de 1 à 5 ans
Mat. bureau & informatique	34 964	30 022	4 942	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 046	5 046	0	de 4 à 5 ans
TOTAL	1 680 201	1 028 713	651 488	

Etat des créances = 572 542

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	572 542	572 542	
TOTAL	572 542	572 542	

Provisions pour dépréciation = 2 344

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 217	997	870		2 344
Comptes financiers					
TOTAL	2 217	997	870		2 344

Produits à recevoir par postes du bilan = 395 162

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	377 570
Autres créances	17 416
Disponibilités	175
TOTAL	395 162

Charges constatées d'avance = 9 886

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2023 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	480
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	480

Engagements donnés = 90 969

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	90 969
TOTAL	90 969

Annexes 2023 (suite)

Autres informations complémentaires

Engagements de retraite:

La société dispose d'un contrat auprès du GAN dont le solde s'élève à 18 598 Euros au 31/12/2022, couvrant un engagement de retraite de 85 750 Euros y compris 22 000 uros de charges patronales. Ce calcul est estimé d'après la convention transports routiers, taux d'actualisation 2.20 % selon hypothèse de taux de rendement brut annuel de 1.50 %

INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

Annexes 2023 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 395 162

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clts-factures à établir(418100000)	377 570
TOTAL	377 570

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir(468700000)	17 416
TOTAL	17 416

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus(518800000)	175
TOTAL	175

Charges constatées d'avance = 9 886

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(486000000)	9 886
TOTAL	9 886

Charges à payer = 179 738

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int. courus/emprunt etab. c(168840000)	23
TOTAL	23

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis. fact. non parvenue(408100000)	9 758
TOTAL	9 758

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges à payer(428200000)	120 740
Org. soc. ch./conges payes(438200000)	42 259
Org. soc. charges à payer(438600000)	1 222
Etat autres ch. à payer(448600000)	5 736
TOTAL	169 957

Désignation de l'entreprise: A.C. (ACCORD COURTILOUX)		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	48,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 934 635
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 934 635
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	21 623
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	21 631
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	251 554
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	358 275
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	872
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	610 701
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 345 565
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 345 565
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 934 635
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		EY	48,00
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
		HR	/ / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

A.C. (ACCORD COURTILOUX)
Société par actions simplifiée
au capital de 350 000 euros
Siège social : 58 Avenue de Courteille
61000 ALENCON
384 774 089 RCS ALENCON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 221 168 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	221 168 euros
Au compte « autres réserves »	121 168 euros
Soit à titre de dividendes un montant total de	100 000 euros
Soit 57.14 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 300 000,00 euros, soit 171.43 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 250 000,00 euros, soit 142.86 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 100 000,00 euros, soit 57.14 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

AGO du 10 octobre 2019 : distribution de dividende d'un montant de 230 000,00 euros, soit 131.43 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 230 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pascal COURTIOUX

